

Guadeloupe 2009 - Le procès en appel de Ruddy Alexis « dépaycé », une parodie de justice à Paris

jeudi 10 avril 2014, par [Collectif / Signatures multiples](#) (Date de rédaction antérieure : 10 avril 2014).

Lors du mouvement populaire qui a secoué la Guadeloupe en 2009, Jacques Bino, syndicaliste de la CGTG et du LKP, a été assassiné.

Police et justice se sont s'empressées de trouver un coupable sans aucune enquête sérieuse. C'est ainsi que le jeune Ruddy Alexis sera arrêté et maintenu en détention provisoire pendant 45 mois dont 27 en isolement. En novembre 2012, il est acquitté à l'unanimité du jury lors de son procès en Assises, qui s'est tenu à Basse-Terre, au cours duquel l'accusation s'est effondrée.

Le parquet a fait immédiatement appel et la magistrature a décidé exceptionnellement de dépayser le nouveau procès à Paris alors que rien ne s'opposait à sa tenue en Guadeloupe. La conséquence manifeste de ce « dépaycement » c'est la fragilisation de la défense par la restriction de ses droits. C'est ainsi que l'inculpé, les avocats et les nombreux témoins n'ont pu venir à Paris pour des raisons financières, et qu'une bonne partie d'entre eux seront interrogés sous « visioconférence ». Le jour de l'ouverture du procès à Paris le 30 mars, Ruddy Alexis s'est présenté au tribunal de Basse-Terre pour se mettre à la disposition de la justice. Il a été arrêté et conduit sous mandat d'amener à Paris. Il est depuis hébergé par M^{gr} Gaillot pour la durée de son procès.

Indignés par ces méthodes typiquement colonialistes, nous condamnons le dépaycement du procès, l'audition par visioconférence des témoins. Nous condamnons cette parodie de justice où manifestement tout est fait pour obtenir une condamnation. Dans ces conditions l'acquittement obtenu en première instance doit être confirmé et nous exigeons que toute la lumière soit faite sur l'assassinat de Jacques Binot.

Premiers signataires : Monseigneur Gaillot, Olivier Besancenot, Siné, Catherine Sinet, Alain Mosconi, Bernard Stiegler, André Langanly, Alex Lollia, Philippe Poutou, Christine Poupin, Serge Quadrupani, Alain Krivine, Patrice Ganot, Pierre Salama, Thomas Letellier, Hélène Pottier, Cécile Naudot, Jiho, Anne Quérien, Mireille Fanon Mendès-France, Gustave Massiah, Olivier Landau, ...

Par ailleurs Jacques Bangou, Maire de Pointe-à Pitre, Eric Jalton Député Maire des Abymes, l'UGTG et son secrétaire général Elie Domota, Roger Toumson, professeur des universités, se sont prononcés contre la délocalisation à Paris du procès en appel.

Paris, le 10 avril 2014
